



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2026-21

JURY D'ADMISSION AU CONCOURS D'ENTRÉE EN 4^e ANNÉE D'ÉTUDES

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif, établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu l'arrêté 2025-14 du 19 septembre 2025 relatif aux jurys d'examens et de diplôme ;

Vu le Règlement des études et des examens, notamment son article 2 ;

Considérant que la directrice de l'IEP de Lyon, présidente de jury, est empêchée le 16 juin 2026, date de réunion du jury des examens de première session du premier cycle comme et de celui des étudiants internationaux,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont nommés en qualité de membres du jury d'admission au concours d'entrée en 4^e année d'études, au sein de l'Institut d'études politiques de Lyon, dit « Sciences Po Lyon », pour l'année universitaire 2025-2026 :

Présidente : Madame Albane GESLIN, directrice des études du 2nd cycle et des partenariats académiques ;

Membres :

- Madame Sophie FERMIGIER, directrice des études du 1^{er} cycle et chargée d'orientation ;
- Monsieur Nicolas SIGOILLOT, coordinateur de la mobilité.

Article 2 : Les enseignants et enseignants-chercheurs de l'Institut d'Études Politiques de Lyon peuvent être convoqués aux jurys.

Article 3 : Cet arrêté est affiché en lieu accessible par tous les personnels et les usagers et publié au recueil dématérialisé des actes administratifs.

À Lyon, le 4 juin 2026

La Directrice de l'IEP de Lyon

Hélène SURREL

